



CP 111.03 SECTEUR MONTEURS

PRIMES SECTORIELLES À PARTIR DU 01/07/2024

Augmentation de 3,34 % en raison de l'indexation.

prime de séparation	16,92 €	
indemnité vestimentaire	à partir de 12 jours par mois	16,92 €
	entre 6 et 12 jours par mois	8,46 €
prime de vacances	par an	186,21 €
	par mois	16,93 €